



République Française  
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 22/07/2024

Reçu en préfecture le 22/07/2024

Publié le

ID : 057-245700695-20240716-D2024\_80\_SI-AR

## DECISION 2024-80

Vu la délibération n° 13 du Conseil communautaire en date du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoir au Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

Considérant l'obligation réglementaire d'un contrôle annuel des systèmes de sécurité incendie et de désenfumage des bâtiments communautaires,

Vu les crédits inscrits au budget,

Le Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

### DECIDE

#### Article 1 :

Le marché d'entretien des systèmes de sécurité incendie et de désenfumage des bâtiments communautaires est conclu le 16 juillet 2024 avec l'entreprise PROPARTNER Incendie – 640 rue du Château d'Eau à 54200 TOUL, pour un montant annuel de 4 569,90 € H.T. soit 5 483,88 € T.T.C., renouvelable trois fois, soit un montant total pour les quatre ans de 18 279,60 € H.T. – 21 935,52€ T.T.C..

#### Article 2 :

La présente décision qui sera inscrite au registre des délibérations fera l'objet d'une communication à la prochaine séance du Conseil communautaire.

Fait à Cattenom, le 16 juillet 2024

Le Président  
Michel PAQUET

*Décisions / Publication sur le site de la CCCE, le 7 AOUT 2024*